



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 10 novembre 2025 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Madame Marie-Eve Denicourt ainsi que messieurs Florent Raymond, Jean-François Berthiaume, Rémi Cusson et Michaël Roy, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Est absent : Monsieur Stéphane Vézina, conseiller municipal.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi que sept (7) citoyens.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1.** Période de questions et retour sur la période des questions de la séance précédente
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 2.1.** Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2.** Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2025
  - 2.3.** Adoption des comptes et engagements de crédits
  - 2.4.** Rapport sur les plaintes
  - 2.5.** Nomination des maires suppléants pour le mandat 2025-2029
  - 2.6.** Nomination des signataires pour le compte bancaire de la municipalité
  - 2.7.** Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
  - 2.8.** Calendrier des séances pour l'année civile 2026
  - 2.9.** Lettre de remerciements à Anne-Sylvie Forney pour son mandat de conseillère municipale
  - 2.10.** Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2026-2027 à 2028-2029
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 3.1.** Service de sécurité incendie - Rapport
  - 3.2.** Demande d'aide financière APAM
  - 3.3.** Renouvellement de l'entente de service avec Proanima pour la gestion animalière
- 4. TRANSPORT**
  - 4.1.** Demande de renouvellement des droits de passage - Véhicules hors route
  - 4.2.** Demande d'assouplissement pour le lieu de débarquement du transport scolaire pour des élèves fréquentant l'école Marcellin-Champagnat
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 7.1.** Service de l'urbanisme - Rapport
  - 7.2.** PIIA 2025-24 - 477, Saint-Denis (Enseigne)
  - 7.3.** PIIA 2025-25 - Lot 6 696 936 (Construction neuve)
  - 7.4.** Demande de dérogation mineure 25-07, Lot 4 392 158
  - 7.5.** Demande de dérogation mineure 25-08, Lot 4 389 798 (Lotissement)
  - 7.6.** Demande de dérogation mineure 25-09, 314, rue des Conseillers (Garage)
  - 7.7.** Planification des besoins d'espaces 2026-2036 - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
  - 8.1.** Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
  - 8.2.** Affichage de poste - Préposé(e) de plateaux
  - 8.3.** Demande d'aide financière - Programme d'assistance financière aux évènements Plaisirs plein air - Loisir et sport Montérégie
- 9. AFFAIRES DIVERSES**
- 10. CORRESPONDANCE**
- 11. RETOUR DES COMITÉS**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

#### 13.1. Levée de la séance

##### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

##### Période de questions et retour sur la période des questions de la séance précédente

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Question	Réponse
Est-ce-qu'il serait possible d'organiser des rencontres avec les citoyens en période d'élections?	Les candidats peuvent prendre l'initiative de le faire en louant le pavillon.

Un citoyen parle de son projet industriel.

##### 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-11-233

##### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Rémi Cusson, appuyé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoptée à l'unanimité

25-11-234

##### Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2025

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

25-11-235

##### Adoption des comptes et engagements de crédits

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2025 et s'en déclare satisfait;

**ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Rémi Cusson et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 425 944,88 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	6025 à 6076	pour	132 915,84 \$
Chèques fournisseurs	85728 à 85813	pour	239 566,09 \$
Rémunération		pour	53 462,95 \$

Adoptée à l'unanimité

##### Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois d'octobre 2025 totalisant une plainte est déposé devant le conseil.

25-11-236

##### Nomination des maires suppléants pour le mandat 2025-2029

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de nommer les personnes suivantes aux périodes indiquées à titre de maire suppléant pour les années 2025 à 2029 avec le pouvoir de signer les documents pour et au nom de la municipalité de Saint-Alexandre et de siéger à la MRC du Haut-Richelieu en cas d'absences :

###### **Maire suppléant**

Marie-Eve Denicourt

###### **Période**

Novembre 2025 à Février 2026  
Novembre 2027 à Février 2028

Jean-François Berthiaume

Mars 2026 à Juin 2026  
Mars 2028 à Juin 2028

Stéphane Vézina

Juillet 2026 à Octobre 2026  
Juillet 2028 à Octobre 2028

Florent Raymond	Novembre 2026 à Février 2027 Novembre 2028 à Février 2029
Rémi Cusson	Mars 2027 à Juin 2027 Mars 2029 à Juin 2029
Michaël Roy	Juillet 2027 à Octobre 2027 Juillet 2029 à Octobre 2029

Adoptée à l'unanimité

25-11-237

**Nomination des signataires pour le compte bancaire de la municipalité**

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'autoriser madame Marie-Eve Denicourt à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Saint-Alexandre en cas d'absence du maire de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

25-11-238

**Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal**

Il est proposé par le conseiller Rémi Cusson, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu de prendre acte du dépôt devant le conseil des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre dont messieurs Yves Barrette, Rémi Cusson, Stéphane Vézina, Michaël Roy, Florent Raymond, Jean-François Berthiaume ainsi que madame Marie-Eve Denicourt.

Adoptée à l'unanimité

25-11-239

**Calendrier des séances pour l'année civile 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, celles-ci se tiendront le lundi et débuteront à 19h30 :

- 12 janvier (2<sup>e</sup> lundi)
- 2 février (1<sup>er</sup> lundi)
- 2 mars (1<sup>er</sup> lundi)
- 7 avril (1<sup>er</sup> mardi)  
(6 avril : *Lundi de Pâques*)
- 4 mai (1<sup>er</sup> lundi)
- 1 juin (1<sup>er</sup> lundi)
- 6 juillet (1<sup>er</sup> lundi)
- 3 août (1<sup>er</sup> lundi)
- 8 septembre (1<sup>er</sup> mardi)  
(7 septembre : *Fête du Travail*)
- 6 octobre (1<sup>er</sup> mardi)  
(5 octobre : *Élections provinciales*)
- 2 novembre (1<sup>er</sup> lundi)
- 7 décembre (1<sup>er</sup> lundi)

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

25-11-240

**Lettre de remerciements à Anne-Sylvie Forney pour son mandat de conseillère municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère municipale sortante Anne-Sylvie Forney ne s'est pas représentée lors des dernières élections générales municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Forney a siégé pendant les quatre dernières années au conseil municipal de Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus municipaux consacrent beaucoup de temps et d'énergie pour le bien de leur communauté;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Deniourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre souligne le dévouement et le travail effectué par madame Anne-Sylvie Forney pour la municipalité de Saint-Alexandre au cours des quatre dernières années;

**QU'**une lettre de remerciement soit transmise à madame Anne-Sylvie Forney afin de souligner cet engagement municipal des quatre dernières années.

Adoptée à l'unanimité

25-11-241

**Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2026-2027 à 2028-2029**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a transmis à la Municipalité de Saint-Alexandre son plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** ce document mentionne la projection de l'effectif scolaire des trois (3) prochaines années pour l'école Saint-Alexandre;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre est en accord avec les projections évoquées;

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois d'octobre 2025 représentant les sorties suivantes :

- 4 appels incendies dont 2 entraides;
- 3 appels premiers répondants.

25-11-242

#### Demande d'aide financière APAM

**ATTENDU QUE** l'Association des Pompiers Auxiliaires de la Montérégie (APAM) a transmis une demande d'aide financière à la municipalité pour l'achat d'un nouveau véhicule d'urgence afin de soutenir ses actions de soutien auprès des intervenants et des sinistrés lors des interventions majeures en incendie;

**ATTENDU QUE** la municipalité reconnaît l'importance de l'implication de l'APAM dans la collectivité et souhaite appuyer ses initiatives;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande datée du 7 octobre 2025 de l'APAM pour une contribution de commandite de 2 500 \$ dans le cadre de l'organisation d'activités en partenariat avec le service de sécurité incendie de Saint-Alexandre;

Il est proposé par le conseiller Rémi Cusson, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

**QUE** le conseil autorise le versement d'une contribution financière de 2 500 \$ à l'APAM à titre de commandite pour son projet d'acquisition d'un véhicule d'urgence;

**QUE** la dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet;

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document nécessaire à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

25-11-243

#### Renouvellement de l'entente de service avec Proanima pour la gestion animalière

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a adopté la résolution 20-11-276 qui octroyait le contrat de services de gestion animalière à Proanima pour la durée du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a désigné Proanima, dans la résolution 20-08-174, comme autorité compétente en matière de gestion des animaux sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre;

**ATTENDU QUE** ledit contrat viendra bientôt à échéance;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexandre désire poursuivre le service de gestion animalière par Proanima et qu'il y a lieu de renouveler ledit contrat;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Alexandre a reçu une proposition de contrat de Proanima pour une durée de 5 ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu d'accorder le contrat de services de gestion animalière d'une durée de 5 ans à Proanima, au montant annuel de 11,15 \$ par habitant pour l'année 2026 suivie d'une indexation annuelle de 4 % au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année;

**QUE** le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2030;

**QUE** le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

### 4. TRANSPORT

25-11-244

#### Demande de renouvellement des droits de passage - Véhicules hors route

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

D'accepter le renouvellement de circulation des véhicules hors route (VHR) du Club Riverain V.T.T. sur le rang Saint-Joachim pour la saison 2025-2026;

**DE** souligner la présence de la haie brise-vent implantée sur le rang St-Joachim.

Adoptée à l'unanimité

25-11-245

**Demande d'assouplissement pour le lieu de débarquement du transport scolaire pour des élèves fréquentant l'école Marcellin-Champagnat**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a été saisie d'une demande d'un citoyen visant à ce que le transporteur scolaire effectue le dépôt de ses enfants sur un lot avoisinant, afin de faciliter leur retour à la maison;

**ATTENDU QUE** les enfants fréquentent l'école secondaire privée Marcellin-Champagnat et que le service de transport scolaire est organisé par le centre de services scolaires compétent;

**ATTENDU QUE** l'arrangement proposé par le citoyen aurait pour effet d'éviter à ce dernier de se déplacer à Iberville pour récupérer ses enfants, ce qui contribuerait à une meilleure conciliation travail-famille et à la réduction des déplacements routiers non essentiels;

**ATTENDU QUE** le parent concerné s'engage à décharger les responsables du transport scolaire de toute responsabilité associée à l'assouplissement demandé s'il y a lieu;

**ATTENDU QUE** l'arrêt proposé par le citoyen sur le lot avoisinant ne rallonge pas le parcours habituel de la route du transport scolaire;

**ATTENDU QUE** les enfants concernés sont probablement en âge de circuler de façon autonome et sécuritaire entre le lieu de débarquement proposé et leur résidence, réduisant ainsi les risques associés à la demande;

**ATTENDU QUE**, selon les informations reçues, le centre de services scolaires refuse actuellement d'accorder l'assouplissement demandé;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite exprimer son appui à la démarche du citoyen et sensibiliser le centre de services scolaires à l'importance de cette demande pour la qualité de vie des familles et la sécurité des jeunes;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé unanimement et résolu :

**QUE** la Municipalité sollicite formellement le centre de services scolaires concerné qu'il reconsidère sa position et qu'il accorde les assouplissements nécessaires afin de permettre le dépôt des enfants sur le lot identifié par le citoyen;

**QUE** la Municipalité assure un suivi auprès du citoyen demandeur concernant les démarches entreprises et toute réponse reçue relativement à la demande d'assouplissement;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au citoyen concerné, au département du transport scolaire du centre de services scolaires des Hautes-Rivières, à la direction de l'école secondaire Marcellin-Champagnat, à la direction du centre de services scolaires des Hautes-Rivières et au transporteur scolaire.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**Service de l'urbanisme - Rapport**

Le rapport des permis du mois d'octobre 2025, émis par l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau et par l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Michaël Picard, totalisant trente-et-un (31) permis est déposé devant le conseil.

25-11-246

**PIIA 2025-24 - 477, Saint-Denis (Enseigne)**

LIEU : 477, rue Saint-Denis

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'installation d'une enseigne extérieure;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est assujetti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables à l'implantation d'une enseigne sur la rue Saint-Denis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif principal du PIIA au niveau des projets d'implantation d'enseigne est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

**CONSIDÉRANT QUE** la couleur de l'enseigne contribue à la création d'un environnement visuel harmonieux et s'intègre à l'environnement immédiat;

**CONSIDÉRANT QU'**un vinyle autocollant sera installé sur un panneau rigide;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et résolu de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA pour l'implantation de l'enseigne proposée pour le futur commerce du 477, rue Saint-Denis.

Adoptée à l'unanimité

25-11-247

**PIIA 2025-25 - Lot 6 696 936 (Construction neuve)**

LIEU : Lot 6 696 936

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un permis de construction pour un résidence unifamiliale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est assujetti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif principal du PIIA au niveau des projets de construction est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le milieu existant;

**CONSIDÉRANT QUE** les matériaux de parement extérieur sont les suivants :

- Revêtement :
  - Fausse pierre pâle (Beige gris);
  - vinyle foncé (brun noir);
- Toit : Bardeaux d'asphalte noir;
- Fenêtres et porte : Noires.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu d'accorder la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de construction pour un résidence unifamiliale.

Adoptée à l'unanimité

25-11-248

**Demande de dérogation mineure 25-07, Lot 4 392 158**

LIEU : Lot 4 392 158

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Luc Dubuc, propriétaire lot 4 392 158, lot adjacent à son domicile du 406, rue Bernard;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la transformation d'un garage existant en maison unifamiliale et que l'implantation actuelle sera respectée en agrandissant vers l'arrière;

**CONSIDÉRANT QUE** la grille des usages et des normes de la zone R-9, du règlement de zonage 20-366, mentionne qu'une maison unifamiliale doit être situé à une marge avant minimale de 9m;

**CONSIDÉRANT QUE** le préjudice aux voisins est faible puisque le bâtiment est existant;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est de bonne foi;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Rémi Cusson et résolu d'accorder la demande de dérogation mineure pour la marge avant de 7,39 m au lieu du 9 m prescrit pour une maison unifamiliale telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

25-11-249

**Demande de dérogation mineure 25-08, Lot 4 389 798 (Lotissement)**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Éric Denicourt AG. mandataire pour la propriété du 212, rang Sainte-Marie, lot 4 389 798 et lot projeté 6 540 107, plan cadastral signé par Éric Denicourt AG. Minute 42 781 daté du 10 juin 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot projeté 4 389 798 a une largeur projetée de 42m alors que la largeur minimum du règlement de lotissement 20-367 est de 50m;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie du terrain qui est de 5 000 m<sup>2</sup> est conforme et représente l'espace résidentiel réellement utilisé;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est de bonne foi;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins (terre en culture);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Michaël Roy et résolu d'accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée pour la largeur de 42 m du lot projeté 4 389 798.

Adoptée à l'unanimité

25-11-250

**Demande de dérogation mineure 25-09, 314, rue des Conseillers (Garage)**

LIEU : 314, rue des Conseillers

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure présentée pour le garage détaché de la propriété du 314, rue des Conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure est relative à la norme imposée en regard de la superficie du garage pour une demande d'agrandissement d'un garage détaché;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement de zonage 20-366, la superficie totale du garage détaché ne peut excéder celle de la propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement prévu est à l'arrière du garage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement n'amène aucun impact visible de la rue;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur est de bonne foi;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par Jean-François Berthiaume et résolu d'accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

25-11-251

**Planification des besoins d'espaces 2026-2036 - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières doit déposer leurs prévisions de besoins d'espace conformément à l'article 272.3 de la Loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit transmettre ses projections de projets domiciliaires au cours des prochaines années afin que le Centre de services scolaire puisse en prendre compte dans le cadre de ses prévisions;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance du questionnaire rempli par le département d'urbanisme quant aux futurs développements domiciliaires sur le territoire de Saint-Alexandre;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Rémi Cusson et résolu :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre approuve le contenu du questionnaire sur les futurs projets domiciliaires;

**QUE** celui-ci soit transmis au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

**8. LOISIRS ET CULTURE**

**Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport**

25-11-252

**Affichage de poste - Préposé(e) de plateaux**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite assurer la continuité et la qualité des services offerts à la population en ce qui concerne la gestion et l'entretien des plateaux sportifs;

**ATTENDU QUE** le besoin d'embaucher un(e) préposé(e) de plateau sportif a été identifié afin de répondre aux exigences opérationnelles et d'encadrement de ces installations;

**ATTENDU QUE** l'affichage du poste est nécessaire pour permettre un processus de sélection transparent et équitable;

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

**QUE** le conseil autorise l'affichage du poste de préposé(e) de plateau sportif selon les modalités prévues par la politique de gestion des ressources humaines de la municipalité;

**QUE** la direction générale soit autorisée à procéder à toutes les démarches administratives liées à l'affichage, à la réception des candidatures et à la tenue du processus de sélection.

Adoptée à l'unanimité

25-11-253

**Demande d'aide financière - Programme d'assistance financière aux évènements Plaisirs plein air - Loisir et sport Montérégie**

**ATTENDU QUE** Loisir et Sport Montérégie offre, par le biais du programme « Plaisirs plein air », une aide financière visant à soutenir la réalisation de projets favorisant la pratique d'activités de plein air et le développement de milieux de vie actifs, sécuritaires et inclusifs;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière en vertu de ce programme afin de mettre en œuvre un projet répondant aux critères d'admissibilité, tels que précisés dans la documentation officielle de l'organisme et décrits dans le projet présenté en pièce jointe;

**ATTENDU QUE** le projet proposé vise à bonifier l'offre d'activités de plein air pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, tout en favorisant l'accessibilité universelle et l'intégration des clientèles diverses;

**ATTENDU QUE** le dépôt de la demande d'aide financière nécessite une résolution du conseil municipal autorisant le dépôt et désignant une personne responsable de la signature de tous les documents requis;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Plaisirs plein air » telle que présentée dans le document annexé;

**QUE** le conseil municipal désigne monsieur Maxime Fortier, coordonnateur aux loisirs, à signer et à déposer, au nom de la municipalité, tous les documents afférents à cette demande d'aide financière;

**QUE** la municipalité s'engage, advenant l'acceptation de la demande d'aide financière, à respecter les modalités, obligations et engagements prescrits par le programme, incluant la réalisation du projet présenté selon l'échéancier et le budget soumis.

Adoptée à l'unanimité

**9. AFFAIRES DIVERSES**

**10. CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois d'octobre 2025.

**11. RETOUR DES COMITÉS**

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Trois (3) questions sont posées aux membres du conseil.

Question	Réponse
Combien d'élèves ont été déportés vers d'autres écoles cette année?	Aucun
Si on considère que l'école accueille présentement un nombre maximal d'élèves, combien d'élèves excédants est-ce que la commission scolaire demande afin d'envisager un agrandissement?	4 classes
Est-ce que vous envisagez d'acheter de la nouvelle machinerie pour effectuer le déneigement pour le département des travaux publics	Oui, on envisage différentes possibilités

**13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**25-11-254**

**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Michaël Roy et unanimement résolu que, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h38.

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier

**Yves Barrette**  
Maire